Extrait du règlement intérieur

<u>ARTICLE</u> 3 : Les activités pédagogiques se déroulent du lundi au vendredi et éventuellement le samedi suivant les emplois du temps du semestre.

ARTICLE 4 : L'assiduité aux cours est obligatoire. Elle est sanctionnée par une note de service dont les modalités d'attribution font l'objet de la note d'information en date du 11 juillet 2017. Cette note d'assiduité compte pour une note d'interrogation dans la matière concernée.

ARTICLE 7:

<u>Alinéa</u> 1 : Il est délivré à chaque étudiant inscrit, une carte d'étudiant. Il doit se munir quotidiennement de cette carte pour tout contrôle et autres formalités.

ARTICLE 9 : Les étudiants doivent veiller à la propreté générale de l'établissement.

ARTICLE 10 : Les étudiants doivent assurer chaque jour la propreté du tableau et du bureau du professeur.

ARTICLE 14 : Une conduite exemplaire est exigée de chaque étudiant. Ils doivent avoir des comportements sociables fondés sur des valeurs morales et éthiques.

ARTICLE 18 : L'administration décline toutes ses responsabilités en cas de vol constaté par les étudiants dans leur classe.

ARTICLE 19 : Tout étudiant au sein de l'établissement, doit observer la décence dans son habillement. Il doit porter pendant les jours de travail la tenue exigée par l'établissement.

ARTICLE 20 : Les informations affichées aux tableaux sont supposées lues par l'étudiant.

ARTICLE 21: Sont formellement interdits:

- L'usage de téléphone portable aux heures de cours dans les salles classe de même que l'introduction de tout autre objet à caractère non éducatif dans l'enceinte de l'école sous peine d'être confisqué définitivement.
- Les visites aux heures de cours.
- Le port de la tenue de ville, ainsi que des chaussures non fermées au sein de l'établissement pendant les jours de classe.
 L'écriture ou le dessin sur les murs, les tables et chaises.
- L'abandon des papiers et autres objets dans les salles, couloirs et escaliers.
- L'introduction de nourritures dans les classes ou dans les bâtiments abritant les bureaux.
- La prise d'alcool et de cigarette.
- Les provocations et ou bagarre.
- L'incitation à la révolte.

<u>ARTICLE</u> 22 : Il est accordé à tout étudiant laborieux des distinctions honorifiques pouvant susciter l'excellence et le goût du travail bien fait. Ces distinctions peuvent être soit :

- 1- Tableau d'honneur
- 2- Félicitation
- 3- Encouragement

Toute inscription implique l'acceptation sans réserve des conditions ci-dessus.

L'étudiant et son répondant financier reconnaissent avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'école, des dispositions du présent dossier d'inscription et s'engagent solidairement à assurer le payement intégral des frais de scolarité pour toute la durée des études à l'E.S.G-C V.A.K.

	le:			
Signature obligatoire	Signature obligatoire			
de l'étudiant	du répondant financie			



ANNEE ACADEMIQUE 202 - 202 Dossier

D'INSCRIPTION

gatoires au forma X30mm dont l'une coller ici et l'autre à déposer au crétariat Général

Dossier à remplir et à retourner signé au : Secrétariat Général de l'Ecole Supérieure de Génie-Civil (ESGC-V.A.K) 02 BP 244 / Tél : (229) 21-30-69-17 - 97 31 16 92 (WhatsApp) www.verechaguine.com / e-mail : verechaguine@yahoo.fr

Niveau d'étude (de Bac à Bac+3)			Matricule :				
Cochez l'année pour laquelle	e vous ave	z été admis :			CHOIX DE L	A FILIÈRE:	
1 ère ANNÉE 2 ème ANNÉE 3 ème	ANNÉE	Master 1	Maste	er 2	□gc	□GT	
Coordonnées et engagement d'inscription	n de l'ét	udiant					
Je soussigné : Civilité : Madame Mademoiselle		lonsieur	ALC: NO PROPERTY OF		é au service financier (N		
Civilite : Iviadame Iviademoiselle	IV	lonsieur					
Nom :		Prénoms :					
Date et lieu de naissance :/			à				
Téléphone(s):Ad	resse:				. Boîte Postale :		
Ville : Pays :							
Nationalité : Béninoise Etrangère (à préciser)							
Confirme mon inscription à l'E.S.G.C-VAK pour	i annee u	riiversitaire					
	Signature						
Diplôme antérieure							
BACCALAUREAT Type de baccalauréat :							
C D E F-3 F-4 EA Ani	née d'obter	ntion : N°	de table		Mention :.		
Nom, adresse et téléphone de l'établissement fréqu							
Pays d'obtention du baccalauréat :							
ETUDES ANTERIEURES (A renseigner si différent du baccalauréat)							
Cursus suivi (exemple : DT, BTS, DUT,).							
Spécialité :							
Année d'obtention : Mention : Nom, adresse et téléphone de l'établissement fréqu							
Noni, auresse et teleprione de l'établissement l'équ	Jenie				•••••		
Coordonnées du ou des responsables lé	gaux						
1-Père (ou tuteur légal)	1						
Nom :							

Adresse pendant l'année scolaire (indiquer de façon précise):.....

Fonction: Nom de l'entreprise :

Boîte Postale :......Ville :

Coordonnées du ou des responsables légaux 2- Mère (ou tutrice légale) Nom :..... Adresse pendant l'année scolaire (indiquer de façon précise):..... Fonction: Nom de l'entreprise : Profession: Conditions générales d'inscription 1> MONTANT DES FRAIS DE SCOLARITE 202..... - 202...... Le montant des frais de scolarité constitue un forfait annuel, comprenant les frais d'inscription, de formation, d'assurance, de carte d'étudiant, de consultation médicale et de participation aux journées culturelles. Les autres frais (les supports de cours) sont à la charge de l'étudiant Dès réception de la fiche de paiement lors des renseignements, vous disposez d'un délai d'une semaine pour valider votre inscription par retour de votre bordereau de banque à la comptabilité. Après validation de votre inscription à la comptabilité la place est alors réservée pour une durée de deux semaines. Au-delà, si aucune justification n'est faite de votre absence l'inscription est annulée avec perte de tous les droits. 2> RESILIATION DE L'INSCRIPTION Les demandes de résiliation d'inscription sont adressées au Fondateur Directeur Général. L'E.S.G.C-VAK se réserve le droit d'accepter ou non les demandes de résiliation d'inscription. Les frais d'inscription ne sont pas remboursables. L'acompte peut être remboursé si la résiliation d'inscription intervient avant le début des cours, pour cause de maladie ou d'incapacité physique constatée (le certificat médical faisant foi) après l'inscription si le postulant le souhaite. S'il ne le souhaite pas, l'inscription est conservée. Au-delà du début des cours, aucun remboursement n'est fait. Engagement financier et modalités de payement des frais de formation (à compléter et signer par le répondant financier) Je soussigné(e) Nom et Prénoms :..... Lien de parenté avec l'élève:..... l'étudiant.....selon la modalité de règlement : Modalité N°1: Payement des frais d'inscription et règlement de la totalité des frais de formation desquels est déduite une remise qui me sera précisée Modalité N°2: Payement des frais d'inscription et règlement des frais de formation par tranches selon la programmation prévue par l'école Modalité N°3: Payement des frais d'inscription et règlement des frais de formation par échelonnement selon l'engagement validé par la DAAF que j'aurai pris (joindre l'engagement dûment signé par le répondant financier) Fait à :le : Signature

Echéancier de payement de frais de formation par échelonnement

ENGAGEMENT DE PAYEMENT DE FRAIS DE SCOLARITE								
Je soussigné								
répondant financier de l'étudiant								
en classe de								
m'engage à payer les frais de scolarité du dit étudiant selon les échéanciers ci-dessous :								
N° Dates d'echéances	Montant	Reste à payer						
1								
2								
3								
4								
5								
Fait à :, le :								
Signature du répondant financier Quitus de la Direction Financière								